

Département de la Vienne
EPCI de Loudun

COMMUNE DE POUANT

2 Place Jean Catin 86200 Pouant

PROCÈS – VERBAL **de la Séance du 20 juillet 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 20 juillet ;

le Conseil Municipal de Pouant, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 20 heures, dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Jacques PROUST, Maire.

Date de convocation le 10 /07/2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Étaient présents : Mr PROUST Jacques, Mr POIRIER Jean-Louis, Mme BASSEREAU Christine, Mr LECOMTE Jacques Mme BRILLAUT Catherine, Mr BRISSEAU Guy, Mme BONNIN Vanessa, Mme TERZULLI Léa, et Mr LIVOIREAU Sébastien .

Était absent et excusé : Mr AUCHER Jean-Yves qui a donné pouvoir à Mr POIRIER Jean-Louis.

Était absente : Mme JOURDANNE Virginie

Nombre de conseillers présents : 09

Nombre de représentés : 01

Nombre d'absents : 02

Nombre de votants : 10

Participante : Mme PINEAU Florence, secrétaire de mairie

Conformément à l'article L 2121 – 15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Mme BRILLAUT Catherine est désignée secrétaire pour toute la durée de la séance.

Après avoir constaté le quorum, Mr le Maire ouvre la séance à 20h00.

Ordre du jour de la séance :

- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 mai 2026 ;
 - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 juin 2026 ;
 - Décisions du Maire ;
1. Délibération pour la désignation de deux référents à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) du Pays Loudunais ;
 2. Délibération pour le Fonds de Solidarité Incendie juillet 2026 - Pyrénées-Orientales ;
 3. Information sur le courrier de la Préfecture de la Vienne du 30 juin 2026 relatif à la fixation des taux d'imposition des contributions directes communales ;
 4. Information sur la liste retenue des Commissionnaires des Impôts Directs ;
 5. Information concernant la cession de la parcelle AC 334;
 6. Retour sur le déplacement de la Commission de sécurité de la salle polyvalente ;
 7. Réflexion d'un projet de climatisation de la Mairie et de la salle des fêtes ;
 8. Suggestion d'un état des lieux pour les utilisateurs de la salle des fêtes et présentation de la version mise à jour du règlement intérieur ;
 9. Réception de devis pour les différents projets qui seront initiés dans le cadre du mandat ;
 10. Retour sur le rendez-vous d'expertise du 20 juillet dans le cadre du dossier intitulé « Litige Mme Prunières » ;
 11. Retour sur l'organisation du 11 juillet – Fête nationale de la commune.

- Approbation du compte rendu du 27 mai 2026.

Mr le Maire porte au vote l'approbation du procès-verbal.

A l'unanimité le conseil municipal approuve le procès-verbal du 27 mai 2026.

- Approbation du compte rendu du 5 juin 2026.

Mr le Maire porte au vote l'approbation du procès-verbal.

A l'unanimité le conseil municipal approuve le procès-verbal du 5 juin 2026.

- Décisions du Maire.

- On a dû procéder à des réparations sur le tracteur communal, engendrant des coûts pour 1 102,56 € TTC ainsi que pour 150,80 € TTC par l'entreprise Cloué ;
- L'entreprise TRTP a effectué le curage des fossés à « Les Lacs » pour la somme de 810,00 € TTC ;
- En ce qui concerne le terrain de pétanque dans le stade municipal, une commande de gravier chez Marot a été réalisée pour un montant de 309,00 € TTC ;
- MABAGUETTE a effectué la réparation du monnayeur du distributeur à baguettes pour un montant de 873,98 € TTC.
- L'entreprise Bonnet a effectué des travaux pour déboucher une fosse obstruée rue de la Forge pour un coût total de 297,00 €.
- La machine autolaveuse a été réparée par COPRONET pour 365,41 € TTC ;
- Une commande de plaques d'adresses pour les habitations du lotissement du Terrage a été réalisée pour 258,48 € TTC chez Matroute ;
- Le cabinet AGEA a délimitée la parcelle AC no 334 pour un montant de 1 163,00 € TTC.

1. Désignation de deux référents à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) du Pays Loudunais.

Pour donner suite au courrier que la collectivité a reçu le 8 juillet 2026 relatif à la désignation des élus référents dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI), deux élus référents doivent être désignés pour représenter la commune et participer aux différents travaux de la démarche (ateliers, réunions, groupes de travail, etc.).

Ainsi, ont été nommés : - Mme BASSEREAU Christine et M. Jean-Louis POIRIER, comme élus référents.

2. Délibération portant pour une participation aux Fonds de Solidarité Incendie juillet 2026 – Pyrénées Orientales.

Pour donner suite au communiqué des Associations des Maires de France et de l'Associations des Maires des Pyrénées Orientales relatif au fond de solidarité mis en place dans le cadre des incendies de juillet 2026, il est demandé aux communes de bien vouloir participer à la mobilisation.

Mr le Maire demande l'avis du conseil.

Le conseil municipal prend une décision unanime de ne pas accorder de subvention à AMF66- Solidarité Communes Incendie Juillet 2026, estimant que la collectivité ne recevra pas d'informations précises concernant l'usage de ce fonds de solidarité.

3. Information sur le courrier de la Préfecture de la Vienne du 30 juin 2026 relatif à la fixation des taux d'imposition des contributions directes communales.

Le 27 mai 2026, le conseil municipal avait délibéré à **l'unanimité d'invalider** la Délibération 2026/04/03 concernant les taux d'imposition, et décider une hausse des taux d'imposition de la Taxe Foncière bâtie à 24.92 % , de la Taxe Foncière non-bâtie à 18.50% et de la Taxe d'Habitation à 13.90% pour 2026.

En date du 5 mai 2026, la Préfecture de la Vienne a signalé l'illégalité de la Délibération du 27 mai 2026 en raison du non-respect de la proportionnalité des trois TAUX.

La décision finale est donc par défaut le maintien des taux de 2025 pour l'année 2026.

Le conseil municipal déplore le manque d'information de la Préfecture de la Vienne pour le calcul des Taux d'Imposition.

4. Information sur la liste retenue des Commissionnaires des Impôts Directs

Le 22 juin 2026, le Département des Finances Publiques a transmis la liste des Commissionnaires Titulaires et Suppléants retenue pour la Commission Communale des Impôts Directs :

- Mr LIVOIREAU Sébastien (Mme BASSEREAU Christine)
- Mr GUIBAUD Christophe (Mr BOUVIER Pierre- Yves)
- Mme FOUCAULT Josette (Mr LECOMTE Jacques)
- Mme FRAQUET Anne-Lorraine (Mr BARREAU Éric)
- Mme HERAULT Christèle (Mme BROTHIER Nathalie)

.../...

- Mr AUTSON Philippe (Mme JOURDANNE Virginie)

A la suite de la réunion du Mardi 7 juillet 2026 organisée par la Communauté de Communes du Pays Loudunais, Mr le Maire a été informé que la Commission Communale des Impôts Directs est appelée à disparaître car le cabinet Ecofinance du diagnostic de la fiscalité sur les communes du territoire est dans une démarche d'optimisation fiscale sur l'ensemble du territoire.

5. Information concernant la cession de la parcelle AC 334.

Le contrat de vente la parcelle AC 0334, lieu-dit Le PIN de 8 607 m² entre la commune de Pouant et Mr Simon LHUILLIER a été signé et finalisé le 12 juin 2026 par les deux parties pour un montant total de 13 771.00€ TTC pour la collectivité.

6. Retour sur le déplacement de la Commission de sécurité de la salle polyvalente.

La Commission de sécurité de la salle polyvalente s'est déplacée le lundi 6 juillet pour la visite périodique de la salle polyvalente de la commune.

Il est à noter qu'un nouveau de registre de sécurité devra être commandé et rempli régulièrement pour chacune des interventions extérieures (électricité, gaz, vérification des extincteurs, nettoyage...) et que la salle est complètement sécurisée pour tous les usagers.

7. Réflexion d'un projet de climatisation de la Mairie et de la salle des fêtes.

Les membres du conseil municipal n'étant pas tous la même opinion, la commission bâtiment devra étudier si la salle des fêtes et la mairie devront être climatisées.

8. Suggestion d'un état des lieux pour les utilisateurs de la salle des fêtes et présentation de la version mise à jour du règlement intérieur.

Afin d'assurer une gestion uniforme de la réservation de la salle des fêtes pour les personnes qui la louent, a été réfléchi par les élus à une mise à jour de l'inventaire existant et sortant de la vaisselle et de la salle, ainsi qu'à une synthèse des règles régissant l'utilisation de la salle polyvalente.

Mr le Maire informe que le Trésor Public **met progressivement fin au recouvrement des créances publiques par chèque**, en raison de la baisse de son utilisation, de son coût élevé et des risques de fraude. Les collectivités sont invitées à privilégier des moyens de paiement dématérialisés, tels que la carte bancaire et le virement.

Pour les communes qui ne l'ont pas encore fait, cette évolution permet de réduire les encaissements par chèque et de fermer certaines régies, notamment celles liées aux locations de salles, afin de limiter les impayés.

9. Réception de devis pour les différents projets qui seront initiés dans le cadre du mandat.

La commission en charge du bâtiment a décidé de se concentrer sur le projet à subventionner, qui inclut la construction d'un kiosque/carport, la mise en place d'un nouveau portail et le remplacement de la toiture du bâtiment associatif.

KIOSQUE / PORTAIL / SALLE ASSOCIATIVE			
Désignations	ENTREPRISES RETENUES	Montant HT	Montant TTC
Kiosque	SARL MILLET JEAN MICHEL	17 508.35 €	21 010.02 €
Dalle kiosque	HAMET ARNAUD	<i>En attente</i>	<i>En attente</i>
Terrassement	SARL TRTP- RAIFFE THOMAS	3 485.70 €	4 182.84 €
Portail	GODEAU PATRICK	4 000.00 €	4 800.00 €
Mur	HAMET ARNAUD	3 492.38 €	4 190.86 €
Toiture (Salle Associative)	SARL MILLET JEAN MICHEL	58 716.10 €	70 459.32 €
Menuiseries fenêtres x4 (salle associative)	LMA	5 099.44 €	6 119.33 €
Coût Total		92 301.97 €	110 762.37 €

Mr le Maire invite les membres du conseil municipal à examiner tous les devis en vue d'une délibération du projet lors du conseil municipal de septembre prochain.

Suite à cette décision, il pourra être déclenché les dossiers de demande de subventions.

10. Retour sur le rendez-vous d'expertise du 20 juillet dans le cadre du dossier intitulé « Litige Mme Prunières ».

Mme Prunières a obtenu un rendez-vous pour une nouvelle expertise de son dossier évoquant une infiltration d'eau de pluie provenant de la route communale lors de fortes pluies.

Le 20 juillet, le spécialiste judiciaire et les avocats qui représentaient chacune des parties ont pris note de sa requête et sont maintenant en attente du rapport d'expertise.

11. Retour sur l'organisation du 11 juillet – Fête nationale de la commune.

Pour des raisons de sécurité liées à l'utilisation de pyrotechnie, l'entreprise Pyroconcept a interdit le lancement de feu d'artifice privilégiant la sécurité des artificiers compte tenu des conditions météorologiques caniculaires.

Bien que le spectacle de feu d'artifice ait été annulé, la soirée a néanmoins bien été menée, comprenant repas, représentation et bal.

La collectivité tient à remercier l'ensemble de bénévoles et le Comité des fêtes pour leur engagement.

Questions diverses .

Mr Maire informe le conseil municipal des points suivants :

- Une ou plusieurs communes s'opposent au transfert automatique des pouvoirs de police spécial du président de la Communauté de communes du Pays Loudunais, c'est pourquoi Mr DAZAS a pris l'ARRETE n° 339 en date du 16 juillet 2026 portant renonciation au transfert automatique des pouvoirs de police en matière d'habitat, de stationnement des gens du voyage

.../...

et de publicité et, que le présent courrier vaut notification de cette décision. Le transfert de plein droit des pouvoirs de police spéciale en matière d'habitat, de stationnement des gens du voyage, et de la publicité intervient dès cette notification de mon arrêté aux communes membres du territoire.

- L'INSEE fait part du nombre de logements recensés en 2026 de la commune qui se porte à 233 habitations.
- Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma cyclable intercommunal et de son plan de stationnement, la Communauté de communes met gratuitement à disposition de la commune de Pouant trois arceaux de stationnement pour vélos.
- Uniquement sur inscriptions, mardi 22 septembre sera mis en place un atelier organisé par la MSA pour informer et conseiller sur la mobilité, l'autonomie, le bien être... des seniors.
- Au cours du dernier conseil municipal, l'acquisition d'un panneau extérieur pour les affichages en extérieur a été évoquée. Le conseil a donné son accord pour cette acquisition. Cette acquisition fera l'objet d'une délibération au prochain conseil pour qu'elle soit budgétisée en investissement.
- Deux dérogations scolaires ont été acceptées par la commune de Richelieu et transmises au SIVOS.

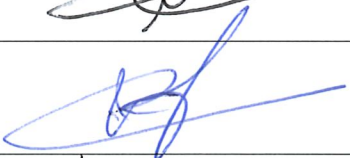
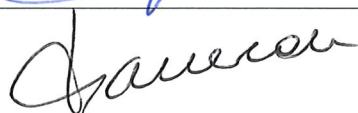
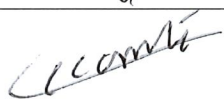
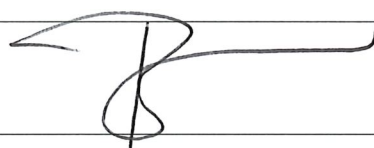
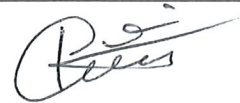
Mr le Maire clôture la séance à 22h40

Le Maire,
Mr PROUST Jacques



La secrétaire de séance
Mme BRILLAULT Catherine

Etat des présences à la séance
du Lundi 20 juillet 2026 à 20h00

Noms	Prénoms	Signatures
PROUST	Jacques	
POIRIER	Jean-Louis	
BASSEREAU	Christine	
LECOMTE	Jacques	
BRILLAULT	Catherine	
AUCHER	Jean-Yves	Absent et a donné pouvoir à Mr Jean-Louis POIRIER
BONNIN	Vanessa	
BRISSEAU	Guy	
TERZULLI	Léa	
LIVOIREAU	Sébastien	
JOURDANNE	Virginie	Absente